

ARTELIA

Direction Générale

47, avenue de Lugo
94600 Choisy-le-Roi
Tél. +33 (0)1 77 93 78 99

H.E. António Guterres
Secrétaire Général Nations Unies
New York, NY 10017
USA

N/Réf. - O/Ref. DG/26.11.2018

Choisy-le-Roi, le 26 novembre 2018

Objet/Subject **LETTRE D'ADHESION AU GLOBAL COMPACT DES NATIONS UNIES**

Monsieur le Secrétaire Général,

J'ai l'honneur de vous confirmer qu'Artelia soutient les dix principes du Global Compact des Nations Unies concernant le respect des droits de l'Homme et des normes internationales du travail, la protection de l'environnement et la lutte contre la corruption. Par cette lettre, nous exprimons notre volonté d'adhérer au Global Compact des Nations Unies.

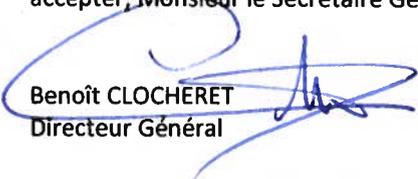
En effet, nous souhaitons intégrer plus formellement ces principes dans la stratégie de notre entreprise, sa culture, ses opérations quotidiennes, et les faire progresser dans notre zone d'influence. Nous envisageons également de participer à des projets collaboratifs faisant progresser les objectifs de développement plus larges des Nations Unies, en particulier les objectifs de développement durable. Artelia fera, à cet égard, une déclaration publique de cet engagement à ses parties prenantes.

Nous convenons également que l'une des obligations qui conditionne notre participation au Global Compact est la publication annuelle d'une Communication sur le Progrès (COP), décrivant les efforts de notre entreprise dans l'intégration des dix principes et dans le soutien de groupes de travail spécialisés créés par le UN Global Compact que notre entreprise pourrait rejoindre à une date ultérieure.

Nous nous engageons à publier nos progrès dans un délai d'un an maximum à partir de notre date d'adhésion, que nous souhaitons être le 1^{er} janvier 2019, et par la suite annuellement, en conformité avec les directives pour les Communications sur le progrès du Global Compact. Cette COP contiendra :

1. Le renouvellement signé du dirigeant envers le Global Compact et ses principes (document distinct de la présente lettre) ;
2. Une description des actions pratiques (politiques, procédures, activités) que l'entreprise a prises ou planifiées pour intégrer les thèmes des droits de l'Homme, des normes internationales du travail, de l'environnement et de la lutte contre la corruption ;
3. Une mesure des résultats des actions entreprises ou des objectifs chiffrés.

Espérant une réponse favorable de votre part sur l'adhésion d'Artelia au Global Compact, je vous prie de bien vouloir accepter, Monsieur le Secrétaire Général, mes salutations respectueuses.


Benoît CLOCHÉRET
Directeur Général